

## COMMUNE DE ROSAY

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants :

**Date de la convocation : 16/03/17**

### **SEANCE DU 28 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bruno MARMIN Maire.

**Etaient présents** : Mr Bruno MARMIN, Mr Vincent PFLIEGER, Mme Françoise MOUSSET, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Marie-Noëlle CHICOISNE, Mme Nordlind DENIS, Mme Suzana FERREIRA, Mr Jérôme MARECHAL

**Etaient absents excusés** : Mr Gilles FORTIER-DURAND donne pouvoir à Vincent PFLIEGER  
Mme Alexandra BOY donne pouvoir à Mme Françoise MOUSSET

**Etaient absents** :

Secrétaire de séance : Mr Bruno MARMIN

1/ Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ FINANCES

**COMPTE DE GESTION 2016**

Le conseil municipal, après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le conseil municipal examine et approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 présenté par Vincent PFLIEGER dont les écritures sont exactement identiques à celle du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le résultat de l'exercice cumulé fait apparaître :

Un déficit d'investissement de	-46 352,30 €
Un excédent de fonctionnement de	217 890,45 €

***Soit un résultat de clôture de 171 538,15 €***

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après le vote du Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter à l'investissement une partie du résultat de fonctionnement :

Il convient d'intégrer les restes à réaliser au déficit d'investissement afin de déterminer l'affectation du résultat.

Soit : RAR dépenses 99 600 €

RAR recettes 61 000 €

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à la section d'investissement est de 84 952,30 €

(-46 352,30 – 99 600 + 61 000)

Par conséquent, la reprise des résultats 2016 au BP 2017 se présente comme suit :

A la section de fonctionnement :

R.002 : Excédent reporté 132 938,15 €

A la section d'investissement :

R.1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 84 652,30 €

D.001 : déficit d'investissement reporté. 46 352,30 €

## **VOTE DES TAXES**

Le Conseil Municipal, considérant que l'équilibre du budget 2017 s'est effectué avec un produit de fiscalité directe d'un montant de 120 000 €, vu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, fixe ainsi les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation.....5.30 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....8.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....29.78 %

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 2

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal étudie et adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

**Section d'investissement : 451 302,30 €**

**Section de fonctionnement : 387 438,15 €**

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil municipal autorise Mr Bruno MARMIN à signer les conventions avec le SPANC
- La commune souhaite replanter des chênes verts à la place des tilleuls abattus il y a 2 ans
- Possibilité de louer le logement communal pour une durée de 1 à 2 mois

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50